



# Cros-de-Montvert

## NOTE D'INFORMATION MUNICIPALE

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal de CROS- DE-MONTVERT s'est réuni le Vendredi 12 février 2021 sous la présidence de Mme Arlette GASQUET – Maire.

Absent excusé : M. Serge COURTIOL

### **DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. (Dotation D'équipement des Territoires Ruraux)**

Le Conseil Municipal décide le remplacement des menuiseries (fenêtres et volets) des bâtiments communaux (ancienne école, salle polyvalente, multiple rural et ancien presbytère) et sollicite une subvention au titre de la DETR d'un montant le plus élevé possible.

Le montant global de ces travaux s'élève :	<b>89 481,43 € HT</b>
Subvention demandée au titre de la DETR 40% :	<b>35 793,00 € HT</b>
Autofinancement :	<b>53 688,43 € HT</b>

### **CRISE SANITAIRE : SUSPENSION DES LOYERS DU MULTIPLE RURAL**

En raison de la crise sanitaire persistante du Covid 19, le Conseil Municipal décide de ne pas percevoir les loyers de février et mars 2021, afin d'apporter un nouveau soutien financier aux gérants.

### **CONVENTION AVEC LA SOCIETE SAUR POUR LES REPARATIONS DES FUITES D'EAU**

Suite au désengagement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 de la communauté de communes de la châtaigneraie cantalienne concernant l'entretien et les réparations du réseau d'eau potable, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer une convention pour un an avec la société SAUR pour assurer les réparations du réseau A.E.P.

### **ENFOUISSEMENT LIGNES ELECTRIQUES PENIERES**

Suite à des travaux supplémentaires effectués pour l'enfouissement de l'éclairage public à Pénieres, le montant définitif des travaux s'élèvent à **11 150,45 € H.T.** au lieu de **10 267,49 € H.T.**

Le nouveau Fonds de concours restant à la charge de la commune s'élève à hauteur de 50 % et représente un montant de : **5 575,23 € H.T.**

### **TRAVAUX DE VOIRIE : Le Monteil - Marcolès - Orfeuille**

Suite à la demande de deux habitants du village du Monteil concernant le goudronnage des **voies publiques** desservant leurs maisons, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la réfection du revêtement actuel en tricouche ; le devis retenu est celui présenté par l'entreprise EUROVIA et s'élève à **5 573,00 € H.T.**

Le Conseil Municipal décide d'empierrier un chemin très dégradé au lieu-dit Le Marcolès ainsi que la route d'accès au lieu dit Orfeuille afin d'améliorer la déserte aux habitations.

Après étude des différents devis le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise BOISSIERES qui s'élève à un montant de :

- **1 867,80 € H.T.** pour Marcolès
- **7 621,75 € H.T.** pour Orfeuille

### **REFECTION SANITAIRES MAIRIE**

Le Conseil Municipal décide la réfection du sol et des peintures du bloc sanitaire de la mairie qui sont en très mauvais état et décide de retenir la proposition de l'entreprise FOURNIAUD pour un montant de **1 184,81 € H.T.**

### **REFECTION MUR ET GARDE-CORPS PLACE PUBLIQUE**

Suite aux précédents travaux réalisés sur la place publique, il s'avère qu'il est nécessaire de consolider le mur de soutènement côté multiple rural et de poser un garde-corps sur toute la longueur afin de sécuriser les lieux qui présentent un réel danger pour les usagers.

Après étude des différents devis présentés, le Conseil Municipal décide de retenir les entreprises suivantes :

- Pour les travaux de maçonnerie : M. VIGNERON Gérard pour un montant de travaux de **1 840 € H.T.**
- Pour la réalisation du garde-corps : M.GONZALES Sébastien pour un montant de travaux de **4 063,50 € H.T.**

### **PREVISIONS BUDGETAIRES 2021**

- Enfouissement lignes électriques et téléphoniques : La Maison Rouge, Le Peyrot, Station de pompage.
- Routes : de Mézergues – Cinqualbre à Bourbouze après enfouissement des lignes de Bourbouze
- Travaux de peinture pour rafraichissement des façades du bâtiment des anciennes écoles.
- Projet d'un local technique.

### **POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS :**

- **Adressage** : De nombreuses difficultés rencontrées sur ce dossier. Le travail continue lentement avec les services de la Poste, la situation sanitaire actuelle et la difficulté à joindre nos interlocuteurs ne facilitent pas l'achèvement de cette tâche.



Arlette GASQUET - Maire